



# CRITERES D ATTRIBUTION DE LA CAVE RATACHEE AU LOGEMENT

Par **jomosati**, le **01/08/2012** à **14:30**

BONJOUR,

JE SUIS LOCATAIRE D UN APPARTEMENT DANS UNE RESIDENCE DONT LE BAILLEUR EST LE SEMIDEP.

MON APPARTEMENT EST LE PLUS GRAND DU BATIMENT, LORS DE L' ENTREE DANS LES LIEUX ET CECI A MON INSU, LE GARDIEN M'A ATTRBUE LA CAVE N°3, LA PLUS PETITE ALORS QUE LA CAVE LA PLUS GRANDE PORTANT LE MEME N° QUE MON APPART. c.à.d. LE N°1 NOUS A ETE OCCULTEE ET ATTRIBUEE PROBABLEMENT A QUELQU'UN D 'AUTRE.

UNE PLUS ANCIENNE LOCATAIRE M'AYANT DEMANDE DE LUI GARDER UN OBJET DANS MA CAVE S'EST RENDUE COMPTE QUE LA CAVE QUE J'OCCUPAIS N'ETAIT PAS CELLE QUI ME REVENAIT.

QUE FAIRE POUR RECUPERER MA VERITABLE CAVE?

MERCI D'AVANCE.

Par **janus2fr**, le **02/08/2012** à **09:20**

Bonjour,

C'est votre contrat de bail qui fixe les limites de votre jouissance. Il suffit donc de voir quelle cave ce contrat vous attribue.